



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

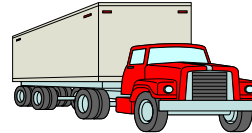
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 22/04/2024

Service Prévention Éducation aux Risques et
Gestion de Crise



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels

RD313

Du 22 avril 2024 au 10 mai 2024, pendant 7 jours, de 9H00 à 17H00, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la route départementale D313 du PR 0+515 au PR 3+50 sur le territoire de la commune de Petit-Caux.

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

1/1